

# L'OFFICIEL DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

## 1<sup>er</sup> semestre 2025

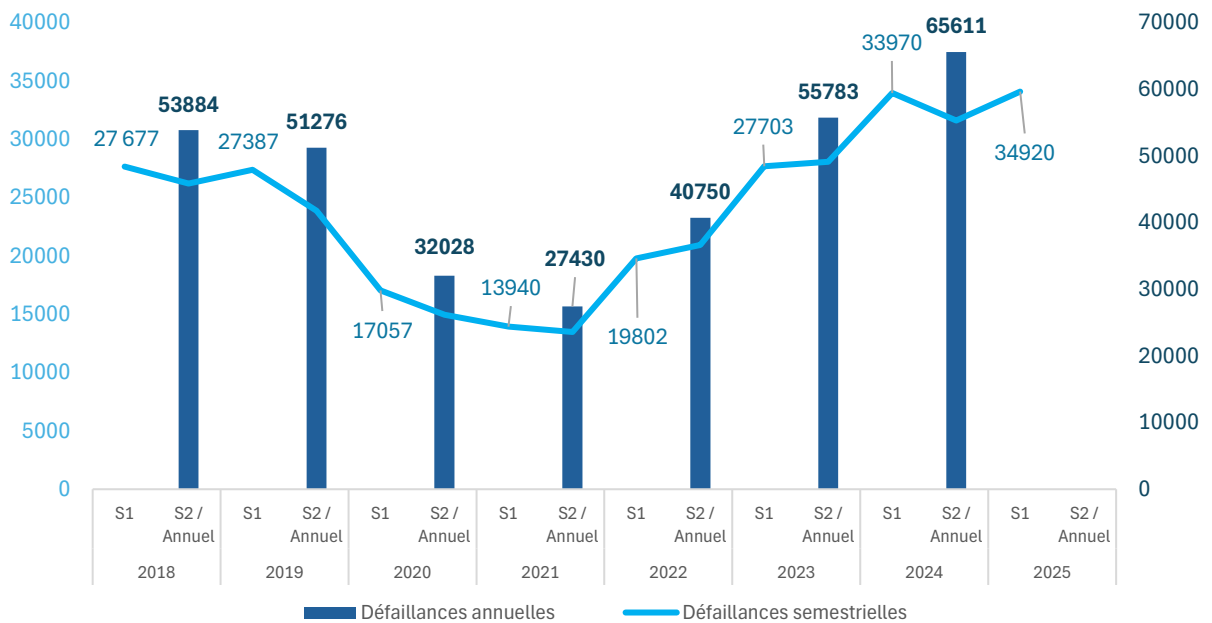
La stabilisation du niveau des défaillances semble se confirmer

➤ 34 920 défaillances d'entreprises au S1 2025

+ 2,8% par rapport au S1 2024

- 785 sauvegardes
- 10 836 redressements judiciaires
- 23 299 liquidations judiciaires directes

Figure 1 : Evolutions annuelles et trimestrielles du nombre de défaillances



- On comptabilise 34 920 procédures collectives au 1<sup>er</sup> semestre 2025 contre 33 970 au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (+2,8%) et 27 387 au 1<sup>er</sup> semestre 2019 (+27,5%).
- Alors que le nombre annuel de défaillances observé avant la crise sanitaire (51 276 en 2019) a été largement dépassé en 2024 (65 611), la forte hausse observée depuis 2022 et l'arrêt du « quoi qu'il en coûte » semble prendre fin sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Figure 2 : Tableau récapitulatif du détail des procédures collectives

Année	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année
Sauvegardes	492	1012	416	852	377	764	566	1190	793	1553	847	1598	785	
Redressements judiciaires	7396	13707	4289	7526	3129	6522	4889	10376	7273	15404	10063	19742	10836	
Liquidations judiciaires directes	19499	36557	12352	23650	10434	20144	14347	29184	19637	38826	23060	44271	23299	
<b>Total défaillances</b>	<b>27387</b>	<b>51276</b>	<b>17057</b>	<b>32028</b>	<b>13940</b>	<b>27430</b>	<b>19802</b>	<b>40750</b>	<b>27703</b>	<b>55783</b>	<b>33970</b>	<b>65611</b>	<b>34920</b>	
Nombre total d'emplois menacés	74052	124745	65151	118388	38033	68067	47184	110797	118682	223002	101891	193179	105944	
Chiffre d'affaires global (M€)	6978	13517	11619	17072	986	8310	5305	10990	10492	27176	11797	23624	22571	

- **Sur les six premiers mois de 2025 :**
  - 105 944 emplois sont menacés par une procédure collective.
  - La somme des chiffres d'affaires des entreprises concernées par l'ouverture d'une procédure collective s'élève à 22,571 milliards d'euros.

## Impact sectoriel

**Figure 3 : Défaillances sectorielles au 1<sup>er</sup> semestre et évolutions**

SECTEUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	Evolution 2019/2025
Construction	4734	2791	2712	3635	5112	6874	6797	-1,1%	43,6%
Commerce ; réparation de véhicules	4539	2931	2649	3967	5621	6614	6458	-2,4%	42,3%
Hébergement et restauration	2955	1826	1092	2288	3596	3976	4435	11,5%	50,1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1351	925	950	1290	1724	2121	2349	10,7%	73,9%
Industrie manufacturière	1424	931	738	1197	1737	1911	1880	-1,6%	32,0%
Activités de services administratifs et de soutien	1124	752	688	936	1219	1620	1732	6,9%	54,1%
Autres activités de services	1071	682	545	891	1318	1440	1478	2,6%	38,0%
Transports et entreposage	910	563	503	761	992	1369	1485	8,5%	63,2%
Activités immobilières	714	448	599	558	823	1315	1218	-7,4%	70,6%
Information et communication	536	371	356	527	806	939	1038	10,5%	93,7%
Agriculture, sylviculture et pêche	569	344	420	438	533	635	726	14,3%	27,6%
Activités financières et d'assurance	447	297	274	407	609	788	743	-5,7%	66,2%
Santé humaine et action sociale	413	218	161	196	408	475	649	36,6%	57,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	405	255	222	358	431	402	494	22,9%	22,0%
Enseignement	424	240	179	313	412	478	512	7,1%	20,8%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	47	40	35	41	43	74	82	10,8%	74,5%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13	3	8	22	18	20	33	65,0%	153,8%
Industries extractives	9	3	2	3	5	7	7	0,0%	-22,2%
Administration publique	1	0	2	0	1	0	2		
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2	0	1	0	1	1	0	-100,0%	
Activités extraterritoriales	0	0	0	0	1	0	0		
Non renseigné	5699	3437	1804	1974	2293	2911	2802	-3,7%	-50,8%
<b>Total général</b>	<b>27387</b>	<b>17057</b>	<b>13940</b>	<b>19802</b>	<b>27703</b>	<b>33970</b>	<b>34920</b>	<b>2,8%</b>	<b>27,5%</b>

### ☐ Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, par comparaison au S1 2024 :

- Sur un an, le nombre de défaillances augmente de **2,8%** entre les deux 1<sup>ers</sup> semestres.
- Entre les deux 1<sup>ers</sup> semestres, **la construction (-1,1%), les activités de commerce (-2,4%), l'industrie manufacturière (-1,6%) et les activités immobilières (-7,4%)** connaissent désormais des **évolutions négatives de leur niveau de défaillance**.
- A l'inverse, les secteurs de **l'hébergement et restauration (+11,5%), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+10,7%), de l'information/communication (+10,5%), de l'agriculture, sylviculture et pêche (+14,3%), de la santé humaine et action sociale (+36,6%) et des arts, spectacles et activités récréatives (+22,9%)** se distinguent par des **évolutions au-dessus de la moyenne**.

### ☐ Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, par comparaison au S1 2019 :

- Le nombre de défaillances augmente de **27,5% par rapport à la période de pré crise sanitaire**.
- Si il baisse à court terme, le niveau des défaillances dans **la construction** se distingue par une **augmentation très importante** depuis 2019, avec 6 797 procédures collectives au 1<sup>er</sup> semestre 2025 contre 4 734 au S1 2019 (+43,6%). Ces augmentations sont particulièrement fortes pour les travaux d'installation électrique dans tous locaux (668 défaillances, +84,5%) et dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (283 défaillances, +114,4%).
- Le secteur des **activités spécialisées, scientifiques et techniques**, connaît une augmentation très élevée du nombre de défaillances (+73,9%), près de trois fois supérieure à la moyenne. Cela concerne principalement les conseils **pour les affaires et autres conseils de gestion (+86,6%) et les activités des sièges sociaux (+134,5%)**.
- Enfin, dans le secteur **information et communication**, le nombre de défaillances a presque doublé (+93,7%) entre le 1<sup>er</sup> semestre 2019 (536) et le 1<sup>er</sup> semestre 2025 (1038). Cette tendance depuis 2019 concerne plus particulièrement l'informatique : la programmation informatique (+152,1%), le conseil en systèmes et logiciels informatiques (+106,7%) ou encore l'édition de logiciels applicatifs (+191,3%). La crise qui traverse ces 3 activités ne semble pas s'apaiser à court terme : avec 579 défaillances au 1<sup>er</sup> semestre 2025, l'augmentation est de 21,9% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

**Figure 4 : Evolutions sectorielles des défaillances au 1<sup>er</sup> semestre et évolutions, focus entreprises de + de 10 salariés**

- Afin de mieux appréhender le détail sectoriel concernant l'impact sur l'emploi, le tableau et les commentaires ci-dessus se concentrent sur les **5% d'entreprises en défaillance qui emploient au moins 10 salariés, soit un total de 1 682 au 1<sup>er</sup> semestre 2025.**

SECTEUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	Evolution 2019/2025
Industrie manufacturière	217	139	91	144	211	247	277	12,1%	27,6%
Hébergement et restauration	77	81	27	76	172	174	221	27,0%	187,0%
Commerce ; réparation de véhicules	117	102	43	86	166	168	200	19,0%	70,9%
Construction	242	142	110	196	291	262	200	-23,7%	-17,4%
Activités de services administratifs et de soutien	85	65	43	73	116	145	164	13,1%	92,9%
Transports et entreposage	82	65	26	77	113	134	145	8,2%	76,8%
Santé humaine et action sociale	62	29	18	35	104	134	117	-12,7%	88,7%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	54	51	30	37	84	101	104	3,0%	92,6%
Information et communication	38	35	12	40	58	78	70	-10,3%	84,2%
Enseignement	28	18	6	23	24	32	40	25,0%	42,9%
Autres activités de services	35	21	14	13	29	40	30	-25,0%	-14,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	6	7	11	11	18	23	25	8,7%	316,7%
Activités financières et d'assurance	14	9	6	6	14	27	20	-25,9%	42,9%
Agriculture, sylviculture et pêche	8	12	4	17	14	7	16	128,6%	100,0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	8	6	6	5	5	6	10	66,7%	25,0%
Activités immobilières	2	4	2	5	10	15	7	-53,3%	250,0%
Industries extractives	0	1	1	0	2	1	2	100,0%	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	3	0	1	0	-100,0%	
Administration publique	0	0	0	0	0	0	0		
Activités des ménages en tant qu'employeurs	0	0	0	0	0	0	0		
Activités extra-territoriale	0	0	0	0	0	0	0		
NC	31	32	13	17	14	48	34	-29,2%	9,7%
<b>Total général</b>	<b>1106</b>	<b>819</b>	<b>463</b>	<b>864</b>	<b>1445</b>	<b>1643</b>	<b>1682</b>	<b>2,4%</b>	<b>52,1%</b>

☐ **Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, par comparaison au S1 2024 :**

- Le nombre total de défaillances dans les entreprises qui emploient plus de 10 salariés augmente de 2,4%
- Avec 277 procédures collectives sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, c'est dans **l'industrie manufacturière** que l'on retrouve le plus grand nombre de défaillances d'entreprises de moyenne et de grande taille (+12,1% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024). Dans ce secteur, si c'est pour les boulangeries que le nombre de défaillances est le plus élevé (35), celles-ci sont néanmoins en recul par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (-7,9%). La fabrication de structures métalliques (10 défaillances, +11,1%) et la fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (7 défaillances, +250%) sont les principales activités concernées par cette augmentation.
- On observe sur le secteur de **l'hébergement et restauration** une augmentation de 27%, avec 221 défaillances au 1<sup>er</sup> semestre 2025.
- Avec 200 défaillances dans le secteur **commerce ; réparation de véhicules**, l'augmentation est de 19%
- A l'inverse, dans le secteur de la **construction**, les 200 procédures collectives sont à accueillir comme un recul important (-23,7%) des défaillances d'entreprises de moyenne et grande taille.

☐ **Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, par comparaison au 1<sup>er</sup> semestre 2019 :**

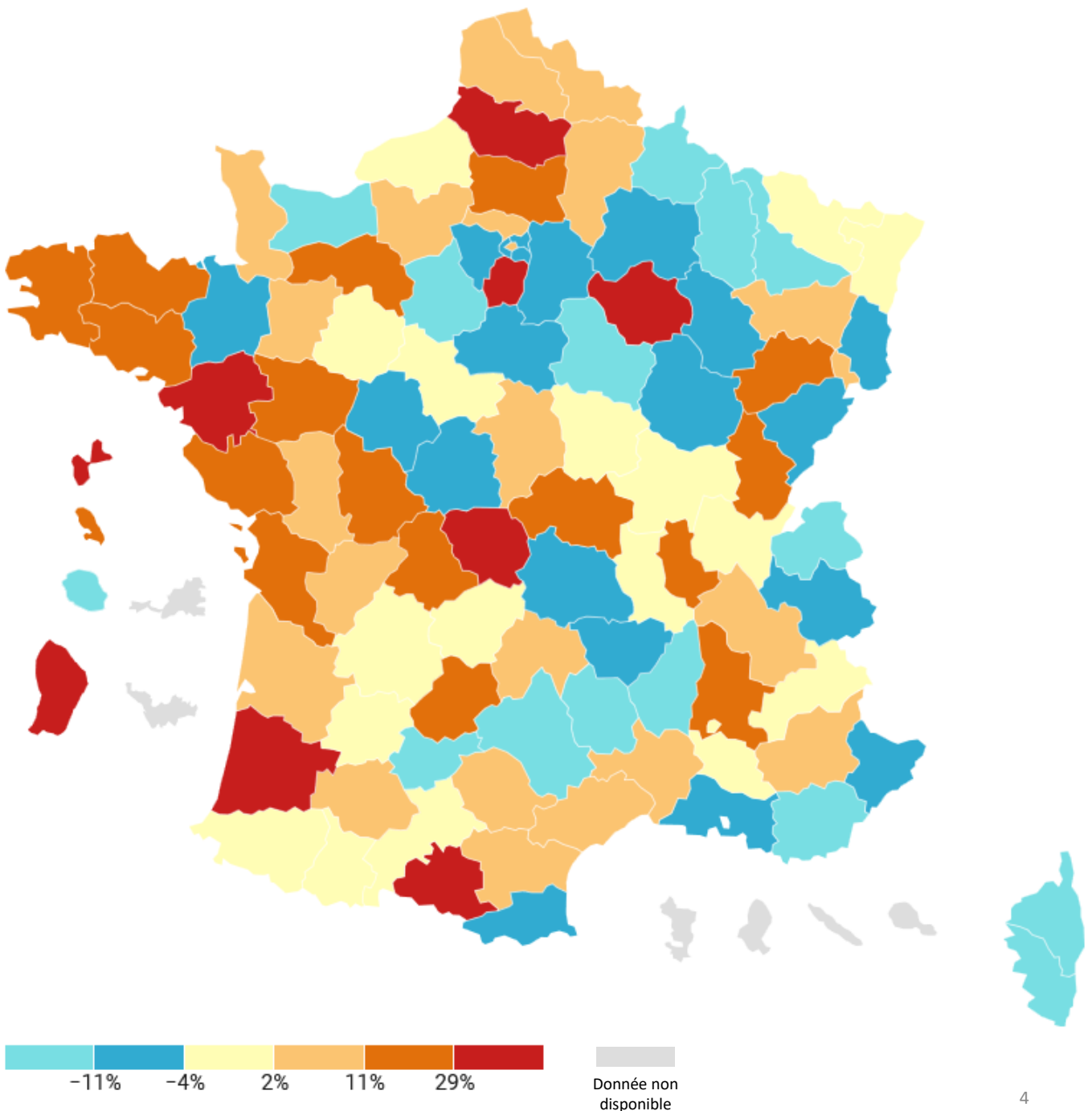
- Sur une période plus longue, **l'augmentation** des défaillances des entreprises de + de 10 salariés est **plus élevée qu'au global** : +52,1% contre +27,5% au global.
- Avec les 221 défaillances du S1 2025 dans le secteur **hébergement et restauration**, l'augmentation par rapport au S1 2019 est de +187%, un chiffre très au dessus de la moyenne.
- Dans le secteur **transport et entreposage**, si l'augmentation est de 76,8% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- Pour le **secteur information et communication**, le net recul du nombre de défaillances des moyennes et grandes entreprises par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (-10,3%) doit être nuancé par l'augmentation de 84,2% constatée depuis 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- A l'inverse, dans le secteur **industrie manufacturière**, l'augmentation constatée est cette fois très **inférieure à la moyenne** sur ce temps long.
- Dans la **construction**, les défaillances des moyennes et grandes entreprises qui sont en recul par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (-23,7%), le sont également, et de manière importante, par rapport au 1<sup>er</sup> semestre avec une baisse de 17,4%.

## Analyse géographique

Figure 5 : Nombre de défaillances au 1<sup>er</sup> semestre depuis 2019 par zone géographique

Zone géographique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ile-de-France	5895	3832	3467	4358	6272	8398	8676
Auvergne - Rhône-Alpes	3032	1941	1526	2227	3177	3995	4100
Nouvelle-Aquitaine	2427	1464	1112	1667	2452	3022	3303
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2490	1628	1434	2039	2806	3332	3082
Occitanie	2252	1387	1042	1693	2481	2921	3057
Hauts-de-France	2068	1339	916	1642	2127	2308	2544
Grand-Est	2664	1400	1466	1704	2138	2444	2362
Pays de la Loire	1140	645	558	821	1173	1379	1651
Bretagne	1053	712	452	731	1035	1225	1357
Normandie	1131	738	453	739	1026	1317	1327
Bourgogne - Franche-Comté	986	717	434	746	960	1125	1096
Centre - Val de Loire	861	560	439	707	1000	1164	1090
La Réunion	484	160	223	256	371	543	465
Martinique	211	133	114	158	227	212	248
Guadeloupe	161	85	91	137	147	153	223
Corse	175	125	69	85	154	222	138
Guyane	48	23	24	28	36	26	103
Mayotte	3	2	6	9	18	15	12
Nouvelle-Calédonie	7	10	8	1	3	2	0
St-Pierre-et-Miquelon	1	2	6	3	1	4	0
Non renseigné	298	154	100	51	99	163	86
<b>Total général</b>	<b>27387</b>	<b>17057</b>	<b>13940</b>	<b>19802</b>	<b>27703</b>	<b>33970</b>	<b>34920</b>

Figure 6 : Evolution du nombre de procédures collectives par départements, entre le S1 2024 et le S1 2025



## Prévention

La conciliation et le mandat *ad hoc* sont des procédures confidentielles et flexibles ouvertes à toute entreprise qui connaît des difficultés financières sans être en situation de cessation de paiement.

Le mandat *ad hoc*, accessible à toute entreprise à titre préventif, permet notamment de négocier avec les créanciers ou de rechercher de nouveaux financements sans contrainte de durée ni obligation d'accord formalisé.

La conciliation, en revanche, s'adresse aux entreprises dont les difficultés sont avérées (même si elles doivent demeurer solvables). D'une durée de quatre mois renouvelables une fois, elle vise à aboutir à un accord amiable avec les créanciers, qui peut être homologué par le tribunal pour garantir sa sécurité juridique.

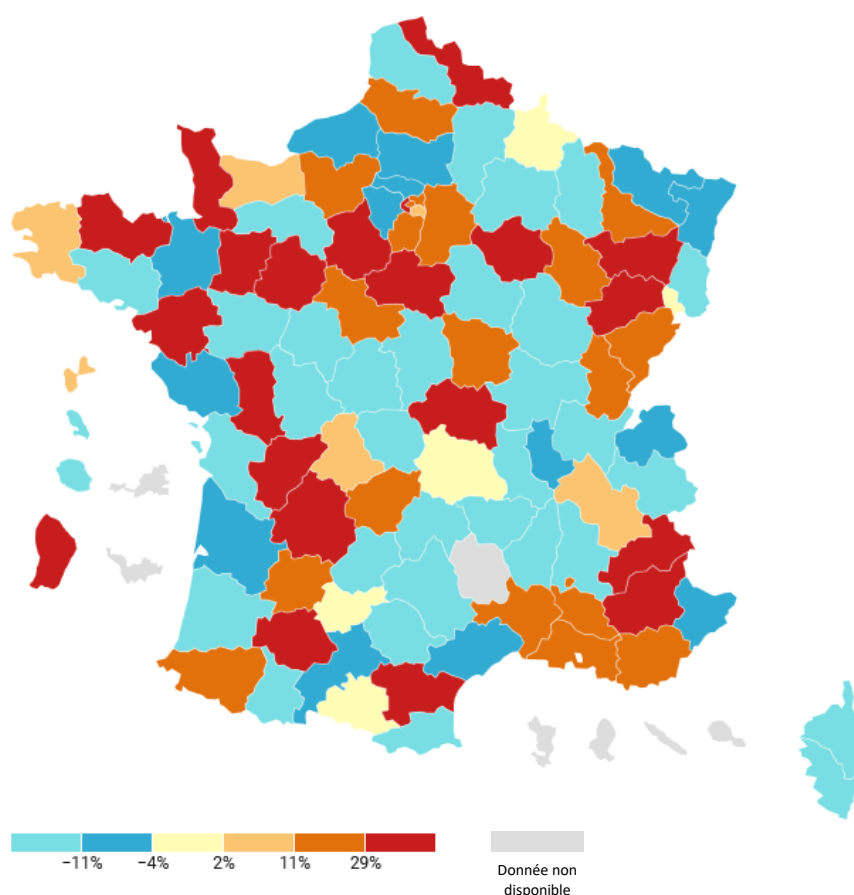
Ces dispositifs permettent d'anticiper et de traiter les difficultés financières avant qu'elles ne deviennent insurmontables.

**Figure 7 : Nombre de conciliations ou de mandats *ad hoc* depuis 2019**

Année	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année
Mandats <i>ad hoc</i>	2248	4321	1689	3418	2021	3850	2451	4891	2360	4838	2537	5282	2532	
Conciliations	729	1467	695	1681	916	1814	1073	2393	1690	3347	1748	3660	2019	
<b>Total</b>	<b>2977</b>	<b>5788</b>	<b>2384</b>	<b>5099</b>	<b>2937</b>	<b>5664</b>	<b>3524</b>	<b>7284</b>	<b>4050</b>	<b>8185</b>	<b>4285</b>	<b>8942</b>	<b>4551</b>	

NB : Les chiffres repris au titre des mandats *ad hoc* intègrent un périmètre plus large que celui strictement défini à l'article L.611-3 du Code de commerce. Ces chiffres englobent : la représentation en justice, la gestion des conflits internes, les situations post-procédure collective et les interventions dans les copropriétés en difficulté.

**Figure 6 : Evolution du nombre de mandats *ad hoc* et conciliations par départements, entre le S1 2024 et le S1 2025**



# DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2025 : ACCALMIE GLOBALE ET TENSIONS PERSISTANTES DANS CERTAINS SECTEURS

**Elise Roullaud**, UCO Angers, Centre Nantais de Sociologie, UMR CNRS 6025.

**Antoine Vion**, Nantes Université, Centre Nantais de Sociologie, UMR CNRS 6025.

Il y a 6 mois, le bilan annuel 2024 avait souligné l'augmentation des défaillances par rapport à 2023 (+17,6%) et depuis la période pré-crise sanitaire (+21,7% depuis 2018). Parmi les facteurs explicatifs de ces augmentations, étaient pointés les effets de la sortie de la période COVID, marquée par la fin des aides exceptionnelles, mais également certains éléments macroéconomiques comme l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, ou encore les changements dans les comportements de consommation et de production. L'évolution des budgets des ménages avait eu un impact particulier sur les secteurs de la santé, des loisirs, de l'habillement ou encore de l'électroménager.

A la fin de ce 1<sup>er</sup> semestre, la hausse globale du nombre de défaillances n'est plus que de 2,8% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Peut-être le « rattrapage » des défaillances évitées grâce aux aides COVID a-t-il cessé de produire ses effets, de même que la baisse des taux d'intérêt a pu jouer un rôle.

## Une hausse nettement moins marquée et des inflexions positives dans certains secteurs

Deux secteurs qui étaient fortement impactés ces dernières années permettent d'illustrer l'accalmie observée sur les six premiers mois de 2025 :

1. La construction est le secteur qui connaît le plus de défaillances (6 797). Celles-ci sont néanmoins en baisse de 1% par rapport au S1 2024. La baisse du nombre de défaillances est particulièrement positive pour la construction de maisons individuelles avec une baisse de 12%.

2. Le commerce, avec un nombre de défaillances toujours en hausse de 42% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019, mais en baisse de 2% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Cela concerne tout particulièrement le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé, avec 452 défaillances au 1<sup>er</sup> semestre 2025, un chiffre en baisse de 13% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024, ainsi que le commerce d'alimentation générale (356 défaillances au S1 2025, en baisse de 11% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024)

3. Les activités immobilières avec 1 218 défaillances au 1<sup>er</sup> semestre 2025, un chiffre en baisse de 7% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Ce retournement est particulièrement bienvenu pour l'activité des agences immobilières, avec 471 défaillances au 1<sup>er</sup> semestre 2025, ce qui représente toujours une hausse de 189% par rapport au S1 2019 mais une baisse de 26% par rapport au S1 2024. La baisse des taux d'intérêt et leur relative stabilité actuelle ne sont sûrement pas étrangères à cette inflexion dans le secteur.

Néanmoins, si la tendance globale s'oriente vers une stabilisation des niveaux de défaillances, une grande partie des dynamiques sectorielles identifiées fin 2024 se confirme à la fin de ce 1<sup>er</sup> semestre.

## Des tendances sectorielles qui se confirment

Certains secteurs se distinguent par une augmentation du nombre de défaillances supérieure à la moyenne, dans la continuité des tendances observées fin 2024.

1. C'est le cas du secteur de l'hébergement et restauration, en hausse de 50% depuis 2019, et de 12% par rapport à 2024. C'est davantage la restauration que l'hébergement qui est touchée : par rapport au S1 2024, l'augmentation est de 17% pour la restauration traditionnelle, 8% pour la restauration rapide et 9% pour les débits de boissons, dans la continuité d'augmentations fortes par rapport à 2019. L'impact sur l'emploi est particulièrement important dans ce secteur, avec 9 237 salariés menacés depuis le début de l'année et 221 entreprises de + de 10 salariés qui sont rentrées en procédures collectives depuis le début de l'année, soit une hausse de 27% sur cette typologie d'entreprises par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024, à mettre en regard avec la hausse de 2% tous secteurs confondus pour les entreprises de + de 10 salariés sur la même période. Ces entreprises ont été particulièrement touchées par des réductions de trésorerie et de chiffre d'affaires rapides, sous l'effet de la hausse des coûts d'énergie, du télétravail, de la routinisation des déjeuners en *lunch box*. Il est significatif que cette hausse des défaillances soit contemporaine d'ouvertures de bouillons et de cantines à plat unique, marquant le retour à des modes de consommation plus économiques observables au XIX<sup>e</sup> siècle lors du développement du secteur.

2. Sur le 1<sup>er</sup> semestre, les défaillances dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont en hausse de 74% depuis 2019 et de 11% par rapport à 2024. Avec 694 défaillances au S1 2025, les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion sont particulièrement impactées (+87% par rapport à 2019, +22% par rapport à 2024). C'est également le cas des activités des sièges sociaux (+135% depuis 2019, +15% depuis 2024).

3. Le secteur information communication connaît également une hausse des défaillances au-dessus de la moyenne tant à court terme qu'à plus long terme (+94% par rapport au S1 2019, +11% par rapport S1 2024). L'informatique apparaît particulièrement touchée, avec, au 1<sup>er</sup> semestre 2025, 295 défaillances dans le secteur de la programmation informatique (+14% par rapport au S1 2024) et 217 défaillances dans le secteur du conseil en systèmes et logiciels informatiques (+23% par rapport au S1 2024). Ces secteurs, comme celui du conseil, se caractérisent par un volume d'affaires basé principalement sur le service aux entreprises. Comme indiqué pour l'année 2024, les plans de baisse de coûts des grandes entreprises produisent des effets non négligeables sur les chiffres d'affaires des PME du conseil, de la communication et les ESN (entreprises de service numérique).

4. Enfin, le secteur agriculture, sylviculture et pêche connaît une augmentation de 14% du nombre de défaillances par rapport au S1 2024. Avec 130 défaillances sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, la culture de la vigne est particulièrement exposée (+202,3% par rapport au S1 2019, +41% par rapport au S1 2024). Cela pourrait traduire des difficultés liées à la météorologie et à la concurrence internationale.

## De nouvelles tendances en 2025

Trois secteurs particulièrement affectés par les défaillances au 1<sup>er</sup> semestre retiennent notre attention. Ils méritent un suivi à l'avenir et des investigations plus poussées.

1. Le secteur des transports routiers de fret interurbains pourrait être fortement impacté par un effet de restructurations qui suit une dynamique d'intégration des activités logistiques dans des grands groupes mondiaux. On observe dans ce secteur 59 défaillances d'entreprises de + de 10 salariés au 1<sup>er</sup> semestre 2025, soit une hausse de 41% par rapport au S1 2024 et 136% par rapport au S1 2019. Ces défaillances ont un impact territorial fort avec des sociétés souvent situées en Auvergne, en Bourgogne ou dans les Hauts-de-France. Ces régions ne sont pourtant pas celles qui connaissent les hausses de défaillances les plus importantes tous secteurs confondus. C'est donc sans doute bien une réorganisation du secteur d'activité qui s'y joue. Dans les Hauts-de-France, on peut par exemple penser que la proximité des grandes aires logistiques néerlandaises favorise les entreprises de très grande taille, capables d'assurer des rotations rapides et continues.

2. Un autre fait notable de ce bilan semestriel est la forte hausse des défaillances d'entreprises de sécurité privée par rapport au S1 2024. Depuis début 2025, ce sont 217 entreprises dans le secteur des activités de sécurité privée qui sont entrées en procédures collectives, une hausse de 14% par rapport au S1 2024, et 55 d'entre elles emploient plus de 10 salariés, ce qui représente une hausse de 49% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Cette tendance apparaît peu intuitive alors que les Jeux Olympiques sont réputés avoir soutenu le secteur. Lorsque l'on analyse attentivement la situation des 20 plus importantes entreprises de sécurité privée en procédures collectives, celles-ci sont souvent des entreprises ayant connu une forte croissance de leurs activités de gardiennage au moment des confinements du fait de la déshérence des sites publics et industriels et dont le chiffre d'affaires s'est brutalement tassé par la suite. Les départements les plus touchés sont le Puy-de-Dôme, la Côte d'Or, les Côtes d'Armor, le Finistère, le Nord, l'Oise, la Somme et la Guadeloupe.

3. Enfin, les entreprises de taxis connaissent une forte hausse des défaillances au niveau national ; avec 384 défaillances au 1<sup>er</sup> semestre 2025, la hausse est de 39% par rapport au S1 2024 et de 74% par rapport au S1 2019. Depuis 2019, ce sont 1 500 entreprises de taxis qui sont rentrées en procédure collective. Les causes de ces difficultés sont multiples : concurrence des voitures de transport avec chauffeur (VTC), mais aussi covoiturage ou transports en commun pour limiter les frais domestiques ou professionnels. Dans ce contexte, les mobilisations des taxis ayant entouré la négociation de la nouvelle convention de l'Assurance-maladie pour le transport de patients doivent être appréhendées comme des mobilisations pour le maintien de leur niveau d'activité, cette activité représentant une part importante de leur chiffre d'affaires, à *fortiori* hors des grandes villes.

## Méthodologie

**Les données publiées par l’Observatoire des données économiques du CNAJMJ** sur les défaillances d’entreprises incluent toutes les entités légales (y compris les entrepreneurs individuels, les professionnels libéraux et les associations) qui ont fait l’objet d’une décision d’ouverture de procédure collective

Les données sont transmises directement par l’ensemble des études d’AJMJ de façon hebdomadaire par une interface de programmation d’application (API) directement reliée à leurs logiciels métiers. Cela permet à l’Observatoire d’obtenir l’exhaustivité des procédures, mais également un certain nombre d’informations sur l’entreprise et sur la procédure qui sont absentes des publications officielles au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

La défaillance d’entreprise correspond ici à l’ouverture d’une procédure collective : c’est-à-dire une sauvegarde, un redressement judiciaire ou une liquidation judiciaire directe auprès d’un tribunal de commerce ou judiciaire.

Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de sauvegarde ou d’un plan de redressement. Une entreprise peut ainsi être comptée plusieurs fois dans les statistiques lorsqu’elle est confrontée à des difficultés qui se répètent. En revanche, les statistiques de défaillances ne dénombrent pas les suites d’ouverture telles que les arrêts de plan ou conversions en liquidation. Ainsi, parmi les liquidations judiciaires, seules les liquidations judiciaires directes sont comptabilisées.

L’analyse sectorielle présentée dans ce rapport repose sur la nomenclature d’activités française (NAF) définie par l’INSEE, qui permet de classer les entreprises selon leur activité principale exercée. Seuls deux niveaux de cette nomenclature sont mobilisés :

- Le niveau section (21 intitulés), utilisé pour les analyses macroéconomiques, afin de suivre les grandes tendances par grands secteurs d’activité ;
- Le niveau sous-classe, également appelé « code NAF » (732 intitulés), utilisé pour les analyses fines, permettant d’identifier les dynamiques propres à certaines activités spécifiques.

Le code NAF retenu pour une entreprise correspond à celui déclaré lors de son immatriculation, ou mis à jour en fonction de l’évolution de son activité, tel que transmis par les études d’AJMJ ou figurant dans les bases de données officielles.

Il convient également de souligner que des écarts mineurs peuvent apparaître entre deux éditions successives des rapports. Ces ajustements relèvent de mises à jour ponctuelles intervenant dans le cadre des processus d’intégration des données, susceptibles d’évoluer à la marge à mesure que les informations se consolident.

## À propos du CNAJMJ

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) est un **établissement d'utilité publique créé par la loi en 1990**, qui l'investit de **deux grandes catégories de missions** :

- 1) **Représenter auprès des pouvoirs publics les deux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire;**
- 2) **Assurer des fonctions « régaliennes » auprès de ces professions** : organisation des examens d'accès, vérification des obligations de formation continue, organisation des contrôles réguliers des études, avis obligatoires rendus à l'autorité chargée de l'inscription et de la discipline.

**La gouvernance du CNAJMJ assure une représentation égale de chaque profession** : le Conseil, élu pour 4 ans, réunit 8 AJ et 8 MJ, et la présidence est assurée pour 2 ans par un MJ, et pour 2 ans par un AJ.

**L'Observatoire des données économiques du CNAJMJ** a pour rôle d'apporter un éclairage statistique sur les différentes procédures collectives (sauvegardes, redressements, liquidations judiciaires) mais également sur les procédures amiables (mandats *ad hoc* et conciliations).

L'Observatoire **centralise et traite les données relatives aux dossiers dont les administrateurs et mandataires judiciaires sont chargés**, dans la généralité des cas par la justice. Les données sont transmises de façon hebdomadaire par les professionnels *via* des moyens sécurisés et dans le respect de la confidentialité. Après leur traitement par l'Observatoire, ces données font l'objet de publications mensuelles et d'autres études ponctuelles sur le thème des procédures collectives et des procédures amiables.

**L'Observatoire est la seule entité à disposer d'une base exhaustive des dossiers d'ouvertures de procédures, y compris de prévention**, ainsi que de nombreuses informations sur l'entreprise en difficulté et sur la procédure, absentes des publications officielles.

Les principaux destinataires des publications de l'Observatoire des données économiques sont les pouvoirs publics (ministère de la Justice, de l'Économie, du Travail, Parlement, Caisse des Dépôts et Consignations, Autorité de la Concurrence), les partenaires sociaux, les spécialistes du *restructuring*, ainsi que la presse.

Toutes les publications de l'Observatoire sont à retrouver sur le site internet du CNAJMJ : <https://www.cnajmj.fr/observatoire-donnees-economiques/>

Publication réalisée et diffusée par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

**Directeur de publication** : François-Charles Desprat , président du CNAJMJ

**Co-directeur de la publication** : Sébastien Velez, directeur général

**Rédacteur en chef** : Adrien Marquié, responsable de l'Observatoire

**Rédacteurs associés** (analyse globale) : Antoine Vion, Elise Roullaud (CENS, CNRS)